

La Chambre de Commerce et l'Université du Luxembourg signent un accord de coopération en matière de « Business Education »

Le mercredi 21 mai 2014, la Chambre de Commerce et l'Université du Luxembourg ont présenté un accord de coopération pour la période 2014 à 2017. Ce partenariat, qui prévoit l'implémentation d'une filière « Business Education » au sein de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, vise le développement des formations en matière d'« Entrepreneurship and Innovation », « Gestion » et « Accounting and Audit ». A terme, il est prévu de créer une « Business School » au Luxembourg.

Par le biais de ce rapprochement du monde de l'économie avec le monde académique, les deux acteurs poursuivent l'objectif d'offrir des cursus académiques en « Business Education » répondant aux besoins en qualifications universitaires de l'économie luxembourgeoise tout en promouvant un esprit d'innovation pour davantage de croissance économique et d'emploi, ainsi que l'amélioration des compétences dans les domaines de la comptabilité et de l'audit financier.

Lors de son introduction, le Président de la Chambre de Commerce, Michel Wurth (cf. por-



trait), a relevé l'importance de ce partenariat pour la Chambre de Commerce, qui en tant que chambre professionnelle et établissement public définit sa raison d'être et son rôle dans la promotion des intérêts des entreprises luxembourgeoises qui la constituent.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce s'engage activement pour la mise en place d'un système d'enseignement, de formation et de recherche ayant pour but ultime de transmettre le savoir et savoir-faire requis pour permettre aux entreprises d'être performantes et compétitives.

À travers ce partenariat stratégique, la Chambre de Commerce répond à un besoin précis de ses membres, et propose une offre de formation promouvant l'esprit d'entreprendre générant ainsi croissance économique et emploi.

marché de l'emploi, mais aussi de réussir dans leur vie professionnelle et de contribuer à la création d'entreprises». Pour Rolf Tarrach, Recteur de l'Université du Luxembourg, cet accord, qui constitue d'ailleurs un des projets phares du plan quadriennal 2014-2017 de l'Université du Luxembourg/Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, s'intègre dans la politique de partenariats de son institution et illustre le fait que l'Université du Luxembourg continue activement à renforcer ses réseaux avec le monde de l'économie.

Il a d'ailleurs fait référence à l'excellente coopération avec la Chambre de Commerce dans le cadre du Master « Entrepreneurship and Innovation » qui est opérationnel depuis 2007. Ce dernier rencontre, depuis son introduction, un vif succès auprès des étudiants. Le Recteur a expliqué que suite à un accord entre les institutions, il a été décidé de renforcer cette coopération en développant dans une première étape les formations en matière d'« Entrepreneurship and Innovation » et de renforcer l'effectif du groupe « Management » au sein de l'Université du Luxembourg.

Des cursus académiques liant la théorie à la pratique

L'offre commune englobera à terme les différents domaines de formation en matière de « Business Education ». Cela inclut le développement des programmes dans les domaines du commerce et de la gestion, ainsi que des échanges du savoir et des projets de recherche entre l'Université et la Chambre de Commerce. Ainsi, dans une première

étape l'actuel Bachelor professionnel en « Gestion » sera adapté afin de mieux tenir compte des impératifs de l'économie luxembourgeoise. Au-delà de l'offre de formation universitaire, la Chambre de Commerce et l'Université du Luxembourg organiseront des événements, conférences et autres activités en faveur de la promotion et du développement des programmes d'« Entrepreneurship and Innovation » et « Accounting and Audit ».

En outre, un programme doctoral sera également développé. Le Professeur Denise Fletcher, Directrice, responsable académique du partenariat à l'Université, a souligné: « C'est notre mission de former des professionnels intellectuellement curieux et culturellement ouverts, répondant aux besoins des entreprises luxembourgeoises ».

Les rôles des deux acteurs dans le cadre de ce partenariat sont bien définis. Stefan Braum, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg, a expliqué que l'Université est responsable de la recherche et des activités académiques, tout comme de la sélection et de l'engagement du personnel pédagogique. Tandis que Jean Junck, responsable de la « Formation universitaire » à la Chambre de Commerce, a mis en évidence les trois niveaux d'intervention de la Chambre de Commerce, que sont la détection des besoins en qualification auprès des entreprises, la détection d'opportunités de stages en entreprise et la contribution à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites internet www.unmlu.lu ou www.cclu.lu